COMMUNE DE L'HOME-CHAMONDOT PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

Date de convocation : 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de L'HOME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. CHANTEPIE, W. HALBERSTADT, S. AIGNAN, L. MURGIA.

Absents excusés : Mme et Ms S. LHOMME, E. TIREL, J-M LEDUC.

Absents non excusés : M. E. FORESTIER.

Conformément au Code des Communes Mme L. MURGIA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé par mails et courrier le 9 février dernier, Monsieur Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte administratif 2022,
- Approbation du compte de gestion 2022,
- Affectation du résultat d'exploitation 2022 du budget principal,
- Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023,
- Vote d budget primitif 2023,
- Eglise : réfection planchers et stalles,
- Logements communaux : pose de stores extérieurs,
- Extension de l'éclairage public,
- Achat d'un logiciel de Gestion Electronique de Documents (GED),
- Etude des demandes de subventions reçues après le 02/02/2023,
- Questions et informations diverses.

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à Madame Oréart, Conseillère aux Décideurs Locaux, qui est venue présenter le compte administratif, compte de gestion et budget.

N°23-009 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : Budget Principal

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le Compte administratif de l'année 2022.

Vu: - le CGCT et notamment ses articles L.612-12, L.612-13, relatifs au vote du compte administratif,

- l'instruction budgétaire M.14,
- les rapports du Maire et du Trésorier.

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame LEVESQUE Kathryn, 1^{er} adjointe, adopte à l'unanimité le compte administratif qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévus :	420 073.00 €
	Réalisé :	96 509.24 €
Recettes	Prévus :	142 492.00 €
	Réalisé :	154 326.31 €

Excédent reporté 2021 : 277 581.58 € Résultat de clôture (excédent) : 335 398.65 €

INVESTISSEMENT

 Dépenses
 Prévus :
 534 941.00 €

 Réalisé :
 35 265.07 €

 Reste à réaliser :
 70 000..00 €

 Recettes
 Prévus :
 501 113.00 €

 Réalisé :
 89 230.79 €

Excédent reporté 2021 : 33 828.25 € Résultat de clôture (excédent) : 87 793.97 €

Résultat global (excédent) : 423 192.62 €

Votes: pour: 6 - contre: 0 - abstention: 0

N°23-010 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 : Budget Principal

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales

- l'instruction budgétaire et comptable M14

- les rapports du maire et du Trésorier

Considérant : - qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2022 tenu par le trésorier,

- qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

- que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont

identiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2021.

Votes: pour: 7 - contre: 0 - abstention: 0

N°23-011: AFFECTATION DU RESULTAT du Budget Principal

Vu : - le Code Général des Collectivités Territoriales

- l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

En section d'exploitation :

- un résultat de clôture de l'exercice 2021	277 581.58 €
- un résultat positif pour l'exercice 2022	57 817.07 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2022	335 398.65 €
En section d'investissement :	
- un résultat de clôture de l'exercice 2022	87 793.97 €

- un solde des restes à réaliser 2021 70 000.00 €
- soit un besoin de financement de 0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit : En section d'investissement de l'exercice 2022 - au compte 1068 (recettes)

En section d'exploitation de l'exercice 2022

- le solde au compte 002 (résultat reporté) Adoptée à l'unanimité. 335 398.65 €

0.00€

Votes: pour: 7 - contre: 0 - abstention: 0

N°23-012: VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2023:

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant les projets actuels et futurs de la commune, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB): 34.30 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB): 15.69 %
taxe d'habitation (T.H.): 5.56 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N°23-013 : BUDGET PREVISIONNEL 2023 : Budget Principal

Monsieur le Maire propose le BP 2023 de fonctionnement puis d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	220 000.00 €
	Total des dépenses d'équipement	222 000.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées (Rbt caution)	1 500.00 €
	Total des dépenses financières	1 500.00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	223 500.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	223 500.00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

		BP 2023
13	Subventions d'investissement	28 715.00 €
	Total des recettes d'équipement	28 715.00 €
10	Dotations, fonds divers	1 038.00 €
165	Emprunts et dettes assimilées (caution reçu)	1 500.00 €
	Total des recettes financières	2 538.00 €
	Total des recettes réelles d'investissement	31 253.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	96 744.03 €
040	Opérations d'ordre entre sections	7 709.00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	104 453.03 €
001	Résultat reporté 2022	87 793.97 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	223 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

		BP 2023	
011	Charges à caractères générales	86 400.00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 780.00 €	
014	Atténuation de produits	200.00 €	
65	Autres charges de gestion courante	262 300.62 €	
	Total des dépenses de gestion courante	378 680.62 €	
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	378 680.62.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	96 744.03 €	
042	Amortissements	7 709.00 €	
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	104 453.03 €	
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	483 133.65 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

		BP 2023
70	Produits de services, domaine, ventes diverses	500.00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 000.00 €
731	Fiscalité locale	39 746.00 €
74	Dotations et participations	87 489.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	15 000.00 €
	Total des recettes de gestion courante	147 735.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	147 735.00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
002	Résultat reporté 2022	335 398.65 €
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	483 133.65 €

Votes: pour: 7 - contre: 0 - abstention: 0

:

N°23-014 : EGLISE : réfection planchers et stalles

Comme évoqués lors des réunions de conseil municipal du 26/09/22, 28/11/22 et 02/02/2023, il est nécessaire de restaurer les planchers des stalles adossées au mur ainsi que le lambris en chêne menant jusqu'au retable. Une proposition de réinstallation de ces stalles dans une nouvelle configuration visant à dégager l'espace de l'hôtel et du cœur sera faite.

Des devis ont été établis par Monsieur Bruno MELEUX, ébéniste à La Ventrouze et Jérôme CIMETIERE, menuisier sur la commune.

Après examen des devis, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le devis de l'ébéniste Bruno MELEUX, à La Ventrouze, pour la remise à neuf des planchers des stalles, la dépose des lambris en chêne jusqu'au retable et la remise en place des stalles, d'un montant H.T. de 9 300.00 €, soit un T.T.C. de 10 230.00 €,
- dit que cette dépense est inscrite à l'article 21318-41 : autres bâtiments publics,
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

LOGEMENTS COMMUNAUX : pose de stores extérieurs :

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'installer des stores de style « moustiquaires » aux fenêtres des logements communaux. Ces rideaux éviteraient l'installation de nids d'hirondelles avec les salissures qu'ils entrainent. Le dernier diagnostic élaboré par l'entreprise LRB de Mauves sur Huisne préconise ce type de travaux dans une optique complémentaire de protection contre la chaleur.

Monsieur Le Maire soumet des devis qu'il a recueillis pour la fourniture et la pose de ces stores.

Considérant la différence des produits proposés sur les devis, le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de consulter à nouveau les entreprises. Ce sujet sera reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC:

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de réaliser une extension de l'éclairage public vers le cimetière est toujours d'actualité.

Il a recueilli un devis pour la réalisation de ces travaux qui seront supervisés par Monsieur Christian LORGERIE, 2ème adjoint.

Le devis actuel fait état de deux mats complets avec lanterne, or la commune dispose d'un mat en stock. Monsieur LORGERIE va recontacter l'entreprise LAMELET pour vérifier ce devis.

N°23-015: ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS (GED) :

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dématérialisation des pièces comptables et autres, il est nécessaire d'acquérir un logiciel de Gestion Electronique de Documents. Le prestataire de logiciels de la commune propose une option complémentaire sur les logiciels de la mairie. Monsieur Le Maire soumet le devis qu'il a recueilli.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis du fournisseur MODULARIS, à savoir 94.00 € H.T., soit 112.80 € T.T.C. pour l'achat d'un logiciel GED (Gestion Electronique de Documents),
- inscrit cette dépense à l'article 2051 : concessions et droits similaires.
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour passer commande auprès de ce fournisseur.

N°23-016: ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION RECUES DEPUIS LE 02/02/2023:

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues en mairie depuis la dernière réunion.

Après examen et discussion de ces demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pierres et Nature (subvention concert du	300.00 €
- FSE collège Longny : voyage Auvergne	139.80 €
- DAHHAN RIOLLET : voyage Dublin	83.00 €
TOTAL	522.80 €

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES:

Madame AIGNAN demande s'il serait possible d'installer un distributeur de pains dans le bourg. Monsieur Le Maire lui répond que cette possibilité avait été envisagée en début d'année 2021 et qu'il n'avait pas donné suite car la location du distributeur est d'environ 350 € par mois et qu'il faut ensuite se charger de trouver un boulanger pour alimenter ce distributeur.

Madame AIGNAN suggère d'aménager l'espace des conteneurs au lieu-dit « La Motte » par la mise en place d'une dalle béton. Monsieur Le Maire se charge de récupérer des devis pour la réalisation de ces travaux et demandera à ACI un entretien régulier de cet espace.

Madame AIGNAN propose d'inverser le nombre de conteneurs se trouvant dans le bourg par 2 conteneurs emballages + 1 vrac au lieu d'1 emballage + 2 vrac Monsieur Le Maire contactera Monsieur Prével du SMIRTOM pour réaliser cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
23-009	Compte administratif 2022 : Budget Principal	27/04/2023
23-010	Adoption du compte de gestion 2022 : Budget Principal	27/04/2023
23-011	Affectation du résultat du Budget Principal	27/04/2023
23-012	Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 Budget	/04/2023
23-013	prévisionnel 2023 : Budget Principal	27/04/2023
23-014	Eglise : réfection planchers et stalles	21/04/2023
23-015	Achat d'un logiciel de Gestion Electronique de Documents (GED)	21/04/2023
23-016	Etude des demandes de subvention reçues depuis le 02/02/2023	21/04/2023